



Association Nationale Surf Santé

2040 chemin Elizaberry

64990 Mouguerre

LETTRÉ DE SOUTIEN DE PRINCIPE

Projet Surfers Village Paris

L'Association Surf Santé, association loi 1901 conventionnée experte dans le développement de la surf-thérapie et de la prescription médicale du surf sur le territoire français, confirme par la présente son intérêt de principe pour la démarche portée par Monsieur Christophe Bouquin autour du projet Surfers Village Paris, projet français d'aménagement combinant un bassin de surf, un écosystème sportif diversifié et un pôle de santé, sur la commune de Messy (Seine-et-Marne).

L'Association Surf Santé rappelle que le surf en milieu océanique demeure la pratique originelle, fondatrice et de référence de la discipline, ainsi que l'aboutissement naturel de la pratique. Les bassins de surf artificiels n'ont pas vocation à s'y substituer. L'Association constate cependant que le développement de la surf-thérapie appelle des environnements de pratique reproductibles, sécurisés et pleinement accessibles aux bénéficiaires en parcours de soin : personnes atteintes de pathologies chroniques, patients en cours ou en post-traitement de cancer, notamment de cancers féminins, publics concernés par la santé mentale, la prévention et le bien-être physique et mental. Dans ce cadre, les bassins de surf, sans se substituer à l'océan, constituent un outil complémentaire particulièrement adapté à la découverte encadrée, à la répétition des séances thérapeutiques et à l'inscription du surf dans un parcours de prescription médicale d'activité physique adaptée.

Le développement de tels équipements en France reste à ce stade limité. Le projet Surfers Village Paris se positionne, à l'horizon de son ouverture, comme un futur outil d'élargissement de l'accès à la surf-thérapie pour les publics franciliens en parcours de soin, sur un territoire jusqu'ici éloigné des façades océaniques, sans se substituer à la pratique en milieu naturel qui demeure l'horizon de la discipline.

L'Association a posé, comme condition préalable et sine qua non à l'expression du présent soutien de principe, un engagement exemplaire du maître d'ouvrage en matière de surf-thérapie, qu'elle note favorablement : conditions d'accueil

5/186

adaptées à la surf-thérapie, formation des encadrants aux protocoles pédagogiques de l'approche Surf Santé, ambition de labellisation Surf Santé de la structure d'accueil, créneaux dédiés aux bénéficiaires en prescription médicale, et politique tarifaire accessible pour les publics en parcours de soin et pour les structures accompagnantes.

Le présent soutien est délivré à titre de principe, après validation par le Conseil d'Administration de l'Association et dans le cadre des prérogatives présidentielles. Il ne constitue aucun engagement contractuel, financier ou opérationnel de l'Association, et demeure ouvert, dans les mêmes conditions, à tout autre projet porté sur le territoire français qui s'inscrirait dans les mêmes valeurs et respecterait les mêmes exigences. Il pourra être revu par l'Association selon l'évolution du projet et de son environnement réglementaire.

Fait à Bayonne le 3/09/2026

Jean-Marc Saint Geours

Président

Association Surf Santé



SURF SANTE

N°SIRET: 853 210 003 00010
N°APE : 9609Z